

# Accompagnement des entreprises pour faire face au COVID-19

## *Mesures prises et contacts utiles*

Du 25 mars 2020 au 30 avril 2020



### 🔗 [Contacts utiles pour les entreprises des Hauts-Tolosans](#)

**Communiqué de presse du Préfet de la région Occitanie** concernant l'ensemble des **mesures prises de façon coordonnée par l'État et le Conseil Régional** afin d'accompagner les entreprises et les salariés au travers de l'activité partielle, du décalage des charges fiscales et sociales, de la garantie des nouveaux emprunts bancaires et de la mise en place d'un fonds de garantie destiné aux petits entrepreneurs.

### 🔗 [Lire le communiqué de presse](#)

**La Chambre des Métiers de la Haute Garonne se mobilise** pour accompagner les chefs d'entreprises qui sont en difficulté.

Les dirigeants peuvent adresser un mail à la cellule de crise mise en place par la CMA, qui leur répondra.

Un seul mail: [permanence.sde@cm-toulouse.fr](mailto:permanence.sde@cm-toulouse.fr)